

DE LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE À LA BIEN-TRAITANCE

MODULE 2 :

PRENDRE CONSCIENCE DU RISQUE DE MALTRAITANCE, AMÉLIORER SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN CONTINU

Objectifs

- Sensibiliser les professionnels à la réalité et aux risques de la maltraitance.
- Favoriser la réflexion des professionnels sur leurs responsabilités en lien avec la loi, les dispositifs de protection et les différents textes.
- Identifier les compétences pour exercer un accompagnement de qualité.
- Savoir accompagner les équipes dans des procédures de veille et de signalement.

Public : Professionnels travaillant auprès des personnes âgées

Pré-requis : Avoir déjà suivi une formation sur la thématique

Durée : 3 jours (18h)

Lieu : Intra-établissement/
Inter-établissements dans vos locaux

Intervenant(e) pressenti(e)

Infirmière, Juriste diplômée en droit médical, Psychologue

Profil retenu en fonction de la définition des besoins

Modalités d'évaluation précisées dans les Conditions générales

Contenu

Jour 1 - Le concept de maltraitance

- À quel moment parle-t-on de maltraitance ?
- Les notions et concepts de maltraitance individuelle et institutionnelle.
- Les 7 types de maltraitements retenus par le Conseil de l'Europe.
- Les facteurs de risques liés à l'usager, les aidants familiaux et professionnels, l'institution.
- Les signaux d'alerte.

Les caractéristiques de la maltraitance en institution

- Les négligences actives et passives, les violences psychologiques et morales.
- Réflexion et analyse sur les représentations, attitudes et pratiques quotidiennes.

Jour 2 - Le cadre réglementaire et juridique

- Le cadre juridique actuel.
- La citoyenneté et le statut singulier des personnes dites vulnérables.
- Quelle place pour les droits, besoins et désirs des usagers vulnérables ?

Face aux situations de maltraitance

- Les fiches d'événements indésirables et leur mode d'emploi (CREX).
- Le protocole de signalement et la protection des personnes qui signalent.
- L'analyse méthodologique : qui, quand, où, comment, pourquoi ?
- L'information et la communication.
- Les référentiels et les guides (ANESM, HAS, ARS).

Jour 3 - L'institution et les professionnels

- Place et rôle de chacun : la place du CVS, le référent bien-être, la réflexion et la démarche éthique, le comité d'éthique et de bien-être.

Méthodes et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier